



**L'Initiative de l'UNESCO  
pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)**

Première réunion des coordonnateurs nationaux  
de l'Initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants  
en Afrique subsaharienne  
BREDA, Dakar, 7-9 mars 2006

**Niger**

Hamidou Diallo SOUMANA  
Coordinateur national TTISSA

Les idées et les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNESCO et des Etats membres. Par ailleurs, elles n'impliquent aucun engagement de la part de l'Organisation.

## I. CONTEXTE NATIONAL

### Au niveau de la formation initiale

La formation initiale des enseignants de base 1 s'effectue dans les Ecoles Normales d'Instituteurs(ENI) qui sont au nombre de cinq (5). Les élèves maîtres sont recrutés parmi les titulaires du BEPC (pour les instituteurs adjoints) et du BAC (pour les instituteurs) par voie de concours ou par inscription à titre privé.

En 2005-2006 la situation se présente comme suit :

#### ADMIS DIRECTS

EN \ OPTION	DOSSO	MARADI	TAHOUA	TILLABERI	ZINDERT	TOTAL
INSTITUTEURS	49	26	24	60	30	189
INSTIT/ADJOINTS	555	540	265	475	576	2411
<b>TOTAL</b>	<b>604</b>	<b>566</b>	<b>289</b>	<b>535</b>	<b>606</b>	<b>2600</b>

#### INSCRITS A TITRE PRIVE

EN \ OPTION	DOSSO	MARADI	TAHOUA	TILLABERI	ZINDERT	TOTAL
INSTITUTEURS	9	6	3	9	5	32
INSTIT/ADJOINTS	252	252	81	132	56	773
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>258</b>	<b>84</b>	<b>141</b>	<b>61</b>	<b>805</b>

<b>TOTAUX</b>	<b>865</b>	<b>824</b>	<b>373</b>	<b>676</b>	<b>667</b>	<b>3405</b>
---------------	------------	------------	------------	------------	------------	-------------

La durée de la formation est de un (1) an. Des sections spéciales sont ouvertes à l'intention des enseignants du terrain dans le double objectif d'une promotion interne et d'une amélioration de leurs compétences professionnelles.

La formation dispensée jusqu'en 2003 dans les ENI comporte de nombreuses lacunes liées entre autres à :

- l'inadéquation des programmes de formation aux réalités du terrain : les contenus sont trop théoriques et les élèves maîtres éprouvent des difficultés à traduire les connaissances en situation de classe ;
- l'absence de lien entre la formation reçue dans les ENI et la formation continue ;

- la formation davantage axée sur la théorie que sur la pratique : pas d'écoles annexes dotées du personnel et du matériel nécessaires pour offrir aux élèves maîtres une formation pratique de proximité, stages des élèves maîtres limités par l'insuffisance des moyens logistiques et humains caractérisée par une surcharge des élèves maîtres dans les classes pendant les stages et le manque de qualification des enseignants des écoles d'application ; ;
- le manque de compétences du corps d'encadrement des Ecoles Normales par rapport à l'objectif de qualité recherché de la formation initiale.
- la pauvreté de l'environnement pédagogique : insuffisance quantitative et qualitative de matériel didactique, absence de bibliothèques appropriées aux besoins de formation des élèves maîtres ;
- l'absence de filière de formation initiale des éducateurs du préscolaire : les éducatrices sont recrutées parmi les enseignantes du cycle de base 1 après une formation accélérée de 2 semaines seulement. Les encadreurs du préscolaire sont formés à l'étranger.

### **Au Niveau de la Formation Continue**

La formation continue consiste pour l'essentiel à l'encadrement pédagogique assuré par les inspecteurs et conseillers pédagogiques. Les statistiques révèlent une insuffisance du personnel d'encadrement. En effet, en 2003 les ratios sont d'environ un inspecteur pour 516 enseignants et un conseiller pédagogique pour 287 enseignants.

Par ailleurs, les Cellules d'Animation pédagogique (CAPED) créées pour pallier l'insuffisance quantitative du personnel d'encadrement sont confrontées à certaines difficultés objectives : (i) rareté des regroupements liées à l'éloignement des centres et à la modicité des moyens financiers notamment pour les contractuels de l'éducation, (ii) insuffisance de la documentation pédagogique, (iii) insuffisance de l'encadrement pédagogique (limite objective de l'auto formation), et (iv) routine dans le choix des thèmes de formation qui se limitent à l'élaboration des fiches de leçons.

A tout cela, il faut ajouter le manque de stratégie d'identification des besoins en formation des enseignants. En effet les besoins en formation sont le plus souvent déterminés au niveau central et portent sur l'utilisation des manuels, les plans et les fiches de présentation des leçons.

### **Le recrutement et la formation des enseignants**

En 1998, du fait de certaines contraintes objectives, le Niger a adopté une nouvelle politique de recrutement du personnel enseignant. En effet, la situation économique et démographique constitue de lourds handicaps pour le financement et la couverture du système éducatif :

- croissance de la population scolarisable ;
- capacités fiscales faibles ;
- fortes pressions salariales sur le budget de l'éducation (86 %) ;
- ressources consacrées à l'investissement faibles ( 4 %).

Il faut noter par ailleurs que la part du privé dans la scolarisation au primaire est dérisoire et même en régression. Elle représentait 1% du TBS en 1998.

Dans ce contexte et dans la perspective de l'accroissement de l'offre d'éducation, le Niger a mis en place une nouvelle politique de recrutement du personnel enseignant basé sur le volontariat. Le volontaire de l'éducation perçoit un salaire qui représente 3,9% du PIB/tête contre 8,1% du PIB/tête pour l'enseignant fonctionnaire.

En général titulaire du BEPC ou du baccalauréat, il est recruté sur la base d'un concours et signe un contrat de 2 ans renouvelable avec le Ministère de l'Education de Base. Le montant du salaire du volontaire de l'éducation est de 35 000 Fcfa.

Cette nouvelle politique a permis une augmentation substantielle du TBS qui est passé de 32% en 1999 à 52% en 2005, soit une augmentation annuelle moyenne de 3,33 points/pourcentage contre 0,5 point les années précédentes.

Ce recrutement massif de volontaires parfois sans formation pédagogique est caractérisée par la faible motivation de ces derniers liée à leur niveau de rémunération très bas dont le signe le plus visible a été l'émergence de revendications corporatistes et les abandons qui peuvent à terme déstabiliser le système.

C'est pour faire face à ces défis dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE), que le MEB/A a conçu une nouvelle stratégie de formation initiale et continue et de recrutement des enseignants.

## **II. LES GRANDS AXES DE LA REFORME**

### **1. LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS**

Pour satisfaire les besoins induits par le développement du cycle de base 1 il est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du PDDE la formation de 3000 enseignants par an. Ce volume important d'enseignants à former, associé à l'objectif visé d'améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation dispensée et au contexte actuel de la formation initiale, exige, une réforme et une réorganisation de la formation initiale des enseignants.

L'objectif général visé est d'améliorer la qualité de la formation des enseignants du cycle de base 1 tout en augmentant les capacités d'accueil des écoles normales.

La nouvelle stratégie est basée sur :

#### **➤ Révision des textes réglementaires**

#### ***Transformation des ENI en Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)***

Pour faire des EN de véritables structures de formation professionnelle des enseignants et pour une meilleure utilisation des moyens matériels, financiers et humains mis à leur disposition, elles ont été transformées en Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) par la Loi N° 2002-029 du 31 décembre 2002 et son décret d'application. Cette disposition permettra aussi aux Ecoles Normales d'acquérir une autonomie de gestion, d'élargir leurs missions et de générer des

ressources supplémentaires afin de faire face à certaines charges de fonctionnement. Dans l'esprit d'une gestion transparente chaque EN sera administrée par un conseil d'administration composé des représentants de tous les partenaires impliqués dans la formation initiale des enseignants. Cette option permettra aussi de couvrir les besoins en personnel qualifié du public comme du privé. Il s'agira de mettre en chantier les différents textes réglementaires notamment :

***Elaboration des textes portant statuts des encadreurs et des écoles annexes :***

Ces textes préciseront non seulement les nouveaux profils des formateurs (inspecteurs et conseillers pédagogiques du cycle de base 1, didacticiens des différentes disciplines) mais aussi les statuts des écoles annexes et les statuts particuliers des encadreurs des EN, et des enseignants des écoles annexes notamment les avantages qui leur seront alloués.

***Elaboration des textes portant création, organisation et missions des écoles annexes :***

Il s'agit de transformer huit (8) écoles les plus proches de chaque école normale en écoles annexes. Il est prévu la dotation de ces écoles en matériels pédagogiques de qualité et en quantité suffisante en vue de faciliter l'encadrement pédagogique des élèves maîtres (séances de démonstration, stages pratiques). Les statuts de ces écoles préciseront les modalités de désignation des enseignants et les indemnités à leur allouer. Les DREBA, les IEB et les EN seront mises à contribution dans la finalisation et la validation des projets de textes ainsi que dans le choix des écoles et enseignants devant prester dans les écoles annexes.

➤ **L'élaboration d'un nouveau curriculum de formation des Ecoles Normales:**

Le nouveau programme de formation des EN doit être accommodé à la formation d'un an, être opérationnel et viser avant tout la maîtrise du métier d'enseignement et les compétences requises pour l'assurer. Ce programme sera fondé sur certains principes explicites : (i) la formation des enseignants doit être une formation professionnelle, elle doit préparer au métier d'enseignant et aux tâches qui en découlent, (ii) la formation des enseignants doit préparer à une pratique réfléchie, d'où la stratégie d'une liaison entre théorie et pratique par l'organisation des différents stages (sensibilisation, observation, stage pratique et en responsabilité), (iii) la formation des enseignants doit être fondée sur l'interdisciplinarité, (iv) la formation professionnelle des enseignants doit préparer à l'auto formation et à la formation permanente, (v) enfin, la formation des enseignants doit prendre en compte les nouveaux contenus éducatifs ( santé , nutrition sida, éducation à la paix, éducation environnementale, EmP/EvF).

Il faut noter que les nouveaux programmes de formation prendront aussi en compte la formation des enseignants du franco-arabe et des éducateurs du préscolaire.

➤ ***Formation des encadreurs :***

En attendant l'élaboration des programmes d'enseignement dans les ENI les compétences des encadreurs et enseignants des écoles annexes seront renforcées en didactique des disciplines et animation pédagogique et encadrement des élèves maîtres..

Par ailleurs, il est prévu l'ouverture d'une filière de formation des encadreurs des Ecoles Normales à l'ENS et la formation des encadreurs en didactique des disciplines ainsi que l'organisation des voyages d'études. Une formation à l'utilisation

des salles de micro enseignement sera en outre organisée à l'intention des encadreurs des 5 écoles normales.

**Affectation des encadreurs qualifiés en nombre suffisant dans les écoles normales :** Pour répondre aux besoins en encadreurs qualifiés dans les EN 45 inspecteurs et conseillers pédagogiques seront mis à la disposition des ENI

**Affectation des enseignants en nombre suffisant dans les écoles annexes :** Huit (8) écoles seront identifiées et seront érigées en écoles annexes autour de chaque école normale. Il est prévu l'affectation d'enseignants dans ces écoles en fonction des critères définis dans les textes portant statut des écoles annexes.

➤ **Amélioration de l'environnement pédagogique**

Pour améliorer l'environnement pédagogique il est prévu :

**La construction et l'équipement des bibliothèques en ouvrages de référence :** Chaque école normale sera dotée de deux bibliothèques (dont une nouvelle) qui seront équipées en ouvrages de référence. Les directions des écoles normales identifieront les besoins et détermineront les titres des ouvrages.

**La construction et l'équipement de 10 salles de micro enseignement :** Dans chaque école normale deux salles de micro enseignement permettront aux enseignants d'assurer un encadrement pédagogique de qualité.

**Equipement des écoles annexes en matériel pédagogique :** Les 40 écoles annexes seront dotées en matériel pédagogique adéquat pour permettre aux élèves maîtres d'effectuer des stages pratiques dans de bonnes conditions.

➤ **Renforcement des moyens de fonctionnement dans les EN :**

Il s'agit de mettre à la disposition des EN des moyens logistiques et financiers nécessaires à leur fonctionnement. A cet effet chaque EN sera dotée de deux (2) minibus, un (1) véhicule tout terrain, deux (2) micro-ordinateurs et accessoires, deux (2) photocopieurs, et des moyens de fonctionnement.

## **2. FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS**

Pour pallier les insuffisances ainsi constatées et partant du fait que le mode de gestion des écoles est déterminant dans la réussite de la formation continue des enseignants, les autorités et techniciens du MEB/A ont pensé et conçu un schéma permettant d'améliorer la formation continue des enseignants. La nouvelle stratégie de formation continue des enseignants est fondée sur un encadrement de proximité dont l'élément central est l'école et le pôle principal la CAPED.

Elle vise l'amélioration des prestations des éducateurs du préscolaire et des enseignants du cycle de base1.

Le nouveau dispositif sera un encadrement de proximité basé sur une gestion décentralisée de la formation continue dont les trois axes principaux sont l'École, la CAPED et le Secteur pédagogique.

➤ **L'école**

L'école est considérée comme l'unité de base de la formation continue des enseignants sous la responsabilité des chefs d'établissements qui sont chargés du suivi quotidien des enseignants. Les besoins en formation seront identifiés à partir de l'école et alimenteront le programme d'activités de la CAPED. Des sessions de formation seront organisées à l'intention des directeurs d'écoles afin de renforcer leur capacité en administration et gestion des établissements, en identification des besoins en formation et en animation pédagogique.

➤ **La Cellule d'animation pédagogique(CAPED)**

En tant que pôle principal du processus de formation continue des enseignants, les CAPED ont été restructurées ainsi qu'il suit :

- chaque CAPED sera constituée en moyenne de 36 enseignants ;
- Le siège de la CAPED est choisi en fonction de son accessibilité, de sa position géographique et de sa taille ;
- la CAPED est sous la responsabilité d'un coordonnateur, directeur de l'école abritant le siège de la CAPED ;
- Le programme d'activités de la CAPED est alimenté à partir des besoins identifiés par les écoles, les visites de classes du conseiller pédagogique et de l'inspecteur, les enquêtes régionales de suivi de la qualité des apprentissages ainsi que les besoins identifiés par la Direction de la Formation Initiale et Continue (DFIC). Ce programme sera certifié par le chef secteur pédagogique avant d'être validé par l'inspecteur ;
- Des petites subventions sont accordées aux CAPED pour répondre aux besoins de prise en charge des déplacements des enseignants, de leur restauration et des supports documentaires. L'accès à la subvention sera assujéti à la présentation du programme d'activités et à la signature d'un contrat entre le responsable de la CAPED( gestionnaire des fonds) et le DREB/A.

➤ **Le secteur pédagogique**

Chaque inspection est subdivisée en secteurs pédagogiques. Un secteur pédagogique est constitué de 4 CAPED soit 144 enseignants et est sous la responsabilité d'un conseiller pédagogique chef secteur.

Il est chargé de la planification et de l'encadrement des activités des CAPED( participation au réunions des CAPED , élaboration des rapports d'activités du secteur pédagogique, certification des dépenses effectuées par les CAPED , organisation des réunions des responsables des CAPED , visites d'encadrement des enseignants dans les classes).

Pour pourvoir les postes vacants de conseillers, des instituteurs faisant fonction de conseillers pédagogiques sont recrutés et affectés dans les secteurs pédagogiques. Il est prévu de leur dispenser une formation en de deux mois dans les écoles normales en administration, gestion des établissements et animation pédagogique . Des moyens sont mis à la disposition des secteurs pédagogiques pour leur fonctionnement (construction de logements et de bureaux, dotation en moto cross, budget de fonctionnement et documentation).

### **3. LE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS**

La politique de recrutement du personnel enseignant (contractuel) s'inscrit dans la perspective de l'universalisation de l'enseignement primaire telle que décrit par le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE).

Il est programmé, dans ce cadre, le recrutement annuel de 3 000 contractuels de l'éducation, entre 2003 et 2015.

En 2003, pour faire face aux problèmes liés à la nouvelle politique de recrutement, le MEB/A a mis en place le système de contractuels de l'éducation dans le sens de l'amélioration de leur statut. Ainsi :

- Le salaire de l'enseignant contractuel est d'un montant de 40 000 Fcfa. Cette rémunération est majorée de 2500 Fcfa tous les deux ans au terme des 4 premières années de contrat ;
- L'enseignant contractuel doit bénéficier des prestations sociales et familiales et de toutes les indemnités liées à la profession (indemnité de direction, indemnité de zone désertique) ;
- Ne peuvent accéder au statut d'enseignant contractuel que les titulaires du Certificat de Fin d'Etudes d'Ecole Normale (CFEEN). Les contractuels de l'éducation peuvent accéder à la fonction publique sur la base d'un concours après deux ans de service effectif.

Le MEB/A a engagé une réflexion en vue de mettre en place une stratégie de stabilisation du corps des enseignants contractuels et pour la mise en place d'un plan de carrière en leur faveur.

A ce jour, le Niger compte 28 785 enseignants dont 19 037 contractuels (66%). Voir tableau en annexe.

### **III. ACTIVITES PROGRAMMEES EN 2005 2006**

#### **Elaboration d'une politique de formation initiale et continue des enseignants.**

- la définition d'une stratégie nationale de formation initiale et continue des enseignants et encadreurs à travers un atelier national de partage regroupant tous les partenaires intervenant dans le domaine ;
- l'élaboration d'un document cadre de référence en matière de formation initiale et continue qui s'impose à tous les intervenants du secteur.

#### **Sous Volet1. Formation initiale des enseignants du préscolaire et du cycle de base 1**

- Organisation de sessions de formation des directeurs et des enseignants des écoles annexes en encadrement et en prise en charge des stagiaires des ENI

Il s'agira de renforcer les compétences des directeurs et enseignants des écoles annexes en animation et encadrement pédagogique. La DFIC aura en charge l'élaboration des TDR de la formation. Les modules et outils de formation seront élaborés par une équipe constituée des cadres de la DFIC, de la DEEC, ainsi que des inspecteurs du primaire et des formateurs des ENI. Cinq ateliers de formation seront organisés à raison d'un par ENI. Les encadreurs des ENI seront chargés d'assurer la formation sous la supervision de la DFIC.

- Mise en œuvre des activités de suivi/évaluation de formation initiale  
Deux missions annuelles de supervision des ENI seront organisées par la DFIC. Ces missions auront pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des activités de formation dans lesdits établissements, afin de proposer des remédiations et assurer la cohérence des interventions entre les différentes écoles.

- Organisation de sessions de formation des encadreurs des ENI à l'utilisation des salles de micro enseignement  
La DFIC est chargée de l'élaboration des TDR de la formation.  
Un voyage d'étude sera organisé à l'intention de six cadres (un cadre de la DFIC et un par ENI) dans une école normale disposant d'une salle de micro enseignement fonctionnelle. Ce voyage d'étude leur permettra d'avoir les compétences nécessaires pour la mise en œuvre des activités de micro enseignement. Les six cadres initiés seront chargés de la démultiplication de la formation dans leurs ENI respectives.

- Organisation de sessions de formation des bibliothécaires en gestion informatisée du fonds documentaire  
La DAID/RP assurera la formation de dix bibliothécaires en gestion du fonds documentaire et exploitation du logiciel CDS/ISIS. La formation se déroulera à Niamey pendant dix jours. La DFIC élaborera les TDR en collaboration avec la DAID/RP.

- Formation des encadreurs des ENI en didactique des disciplines (langue, mathématiques et étude du milieu)  
Une formation en didactique des disciplines sera organisée à l'intention des encadreurs de pédagogie spéciale (langue, mathématiques et étude du milieu). Trois consultants seront recrutés pour assurer ces formations. La DFIC aura en charge l'élaboration des TDR pour le recrutement des consultants et les DG des ENI de l'identification des participants.

## **Sous Volet 2 : Formation continue des enseignants du cycle de base 1, encadreurs et formateurs**

La mise en œuvre de ce plan s'effectuera autour des actions suivantes :

#### Au niveau de l'école

- Elaboration d'un plan d'organisation et de fonctionnement des équipes pédagogiques (aide aux enseignants débutants, réunion de sous cycles, etc.)

Le bon fonctionnement des équipes pédagogiques dépend du style de gestion de l'école. La DFIC aura en charge l'élaboration d'un profil type du directeur d'école et définira les modalités de leur nomination. Elle sera en outre chargée de la définition des attributions et du cahier de charges du directeur d'école ainsi que des modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique de l'école.

- Organisation des sessions de formation continue des directeurs d'écoles en administration, gestion des établissements et en animation pédagogique

La DFIC en collaboration avec l'INDRAP aura en charge l'élaboration des modules de formation des inspecteurs et conseillers pédagogiques. Quatre ateliers de formation seront organisés à l'intention des inspecteurs et chefs de secteurs pédagogiques qui, à leur tour, seront chargés de démultiplier la formation aux directeurs d'écoles dans les secteurs pédagogiques.

- Organisation des sessions de formation continue des directeurs d'écoles en gestion des classes multigrades et en conception et mise en œuvre de projets d'école (plan d'urgence)

La DFIC sera chargée de mettre en place une équipe en de l'élaboration des modules de formation. Quatre ateliers de formation seront organisés à l'intention des inspecteurs et chefs de secteurs pédagogiques qui, à leur tour, seront chargés de démultiplier la formation aux directeurs d'écoles dans les secteurs pédagogiques.

#### Au niveau des CAPED

Toutes les activités programmées à ce niveau visent le renforcement des capacités de ces structures de formation de proximité. Il s'agit notamment de :

- La définition du profil type du directeur d'école, responsable de CAPED.  
La DFIC aura en charge l'élaboration d'un profil type du responsable de CAPED et définira les modalités de leur nomination. Elle sera en outre chargée de la définition des attributions et du cahier de charges du responsable de CAPED ainsi que les modalités du fonctionnement des CAPED.
- L'organisation de sessions spécifiques de formation continue des directeurs d'école responsables de CAPED en gestion pédagogique et administrative des CAPED

Un manuel guide de gestion des CAPED étant déjà disponible, il s'agira de former les inspecteurs et conseillers pédagogiques qui, à leur tour, seront chargés de démultiplier la formation aux coordonnateurs des CAPED dans les secteurs pédagogiques.

- La mise à la disposition des CAPED des ouvrages de référence.

Une liste d'ouvrages de référence sera établie à partir des besoins exprimés par les CAPED et la DFIC. Les TDR relatifs à cette liste seront élaborés par la DFIC et transmis à la DRFM pour acquisition.

- La proposition de thèmes d'intérêt national pour alimenter le programme d'activité des CAPED :

Les programmes annuels d'activités des CAPED sont alimentés à partir de trois sources principales : (i) les thèmes d'intérêt local identifiés en fonction des besoins exprimés par les enseignants à travers les écoles ou les CAPED. (ii) les thèmes proposés au niveau de l'IEB à partir de l'exploitation des données de visites de classes ou d'inspections et (iii) les thèmes d'intérêt national identifiés à partir de l'exploitation des résultats des enquêtes sur le suivi des acquis scolaires. La DFIC a en charge l'identification de ces thèmes et l'organisation de la formation des encadreurs y afférentes.

#### Au niveau de l'inspection et des secteurs pédagogiques

- Renforcement des compétences des conseillers pédagogiques en suivi / évaluation

Dans le contexte de l'animation pédagogique de proximité, les conseillers pédagogiques joueront un rôle central dans le suivi et l'évaluation des activités d'enseignement. Cette formation vise à les doter des compétences nécessaires pour assurer la supervision et l'évaluation des prestations des enseignants. Pour ce faire, il devront concevoir, appliquer des outils de suivi et évaluation et apporter les remédiations nécessaires aux enseignants qui en éprouvent le besoin. La DFIC aura en charge l'élaboration des TDR et l'organisation des sessions de formation.

- Organisation de deux réunions annuelles de bilan dans chaque secteur pédagogique

Il est prévu dans le dispositif de formation continue des enseignants deux réunions annuelles de bilan. Ces réunions regroupent l'ensemble des directeurs d'école relevant du même secteur pédagogique. Elles ont pour objectifs : (i) la première rencontre doit élaborer les programmes annuels d'activités des CAPED à partir des besoins identifiés aux trois niveaux indiqués ci-dessus, (ii) la deuxième réunion établit le bilan des activités réalisées et propose des solutions pour les activités futures.

#### Au niveau de la région :

- Expérimentation, au niveau d'une DREB/A, d'un centre de ressources (information, documentation, formateurs, etc.) dans le dispositif de formation continue.

Ce centre servira également pour l'expérimentation d'un enseignement modulaire à distance au profit des enseignants de la région.

Dans ce cadre, la DFIC devra élaborer les TDR pour l'implantation et identifier les besoins de la région en matière des ressources pédagogiques. Une évaluation de l'expérimentation sera faite en vue de son extension aux autres DREBA.

#### **IV. LES CONTRAINTES**

Les principaux obstacles à la mise en œuvre de la réforme sont principalement:

- le retard dans la mise à disposition des fonds annoncés soit par l'Etat ou par les partenaires ; Ce retard est du essentiellement à la lourdeur des procédures.
- La pauvreté de l'environnement pédagogique des ENI, secteurs pédagogiques et CAPED : :insuffisance d'ouvrages de références dans les bibliothèques, manque de formation des encadreurs des ENI et enseignants des écoles annexes, insuffisance de manuels dans les écoles annexes, effectifs pléthoriques dans les écoles, manque de fonds documentaire dans les secteurs pédagogiques et CAPED, insuffisance de la formation des encadreurs pédagogiques.
- Le retard dans la mise à disposition des subventions aux CAPED bloquant du coup la bonne marche des activités de formation continue des enseignants

Nbre d'écoles				Nbre d'enseignants titulaires				Nbre d'enseignants contractuels			
Public	Privé	Communautaire	Total	Public	Privé	Communautaire	Total	Public	Privé	Communautaire	Total
140	0	1	141	57	0	0	57	253	0	1	254
100	1	3	104	31	0	0	31	166	2	3	171
97	2	1	100	0	0	0	0	0	0	0	0
26	0	0	26	7	0	0	7	56	0	0	56
<b>363</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>371</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>475</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>481</b>
244	1	0	245	137	4	0	141	495	0	0	495
408	0	0	408	358	0	0	358	854	0	0	854
250	0	14	264	220	0	0	220	439	0	23	462
351	1	1	353	277	2	0	279	721	1	1	723
166	0	0	166	219	0	0	219	377	0	0	377
100	15	2	117	435	78	2	515	326	0	0	326
23	2	0	25	64	0	0	64	147	9	0	156
23	0	0	23	12	0	0	12	82	0	0	82
15	9	0	24	47	16	0	63	0	0	0	63
<b>1580</b>	<b>28</b>	<b>17</b>	<b>1625</b>	<b>1769</b>	<b>100</b>	<b>2</b>	<b>1871</b>	<b>3441</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>3475</b>
37	4	0	41	97	0	0	97	154	18	0	172
64	2	0	66	168	0	0	168	203	18	0	221
17	0	0	17	12	0	0	12	65	0	0	65
132	1	0	133	133	0	0	133	150	12	10	172
<b>250</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>257</b>	<b>410</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>410</b>	<b>572</b>	<b>48</b>	<b>10</b>	<b>630</b>
103	0	0	103	252	0	0	252	180	0	0	180
187	0	0	187	478	0	0	478	382	0	0	382
321	1	0	322	151	0	0	151	477	3	0	480
167	0	0	167	73	0	0	73	461	0	0	461
214	4	0	218	777	22	0	799	529	22	0	551
202	0	2	204	142	0	2	144	457	0	2	459
41	3	0	44	102	16	0	118	293	1	0	294
197	0	0	197	153	0	0	153	450	0	0	450
103	0	0	103	50	0	0	50	225	0	0	225
<b>1535</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>1545</b>	<b>2178</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>2218</b>	<b>3454</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>3482</b>
159	0	0	159	152	0	0	152	409	0	0	409
27	0	0	27	75	6	0	81	102	0	0	102
184	0	10	194	240	0	0	240	587	0	21	608

269	0	2	271	256	0	0	256	655	2	5	662
217	0	5	222	172	0	0	172	493	0	10	503
253	0	3	256	138	0	0	138	428	0	3	431
346	1	6	353	172	0	0	172	672	3	6	681
30	5	2	37	24	1	0	25	208	28	2	238
57	2	0	59	15	0	0	15	94	5	0	99
<b>1542</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>1578</b>	<b>1244</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1251</b>	<b>3648</b>	<b>38</b>	<b>47</b>	<b>3733</b>
35	17	0	52	200	0	0	200	175	139	0	314
27	12	0	39	201	95	0	296	175	3	0	178
37	6	0	43	262	0	0	262	221	40	0	261
44	7	0	51	248	0	0	248	260	50	0	310
31	2	0	33	135	9	0	144	150	0	0	150
<b>174</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>218</b>	<b>1046</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>1150</b>	<b>981</b>	<b>232</b>	<b>0</b>	<b>1213</b>
247	1	3	251	244	7	0	251	352	0	17	369
202	0	0	202	112	0	0	112	322	0	0	322
290	2	0	292	222	0	0	222	508	0	0	508
253	3	1	257	158	14	2	174	441	5	2	448
36	5	1	42	34	23	1	58	164	0	1	165
55	1	0	56	30	2	0	32	92	0	0	92
296	0	10	306	161	0	0	161	521	0	0	521
<b>1379</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>1406</b>	<b>961</b>	<b>46</b>	<b>3</b>	<b>1010</b>	<b>2400</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>2425</b>
347	0	4	351	200	0	0	200	596	0	0	596
268	0	0	268	209	0	0	209	540	0	0	540
232	1	0	233	202	0	0	202	481	0	0	481
229	0	5	234	257	0	0	257	474	0	6	480
192	1	0	193	160	1	0	161	354	0	0	354
118	1	6	125	124	0	0	124	236	5	11	252
213	1	0	214	231	2	0	233	403	2	0	405
18	2	0	20				0				0
22	8	0	30	56	0	0	56	153	46	0	199
37	12	0	49	301	0	0	301	217	74	0	291
<b>1676</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>1717</b>	<b>1740</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1743</b>	<b>3454</b>	<b>127</b>	<b>17</b>	<b>3598</b>
<b>8499</b>	<b>136</b>	<b>82</b>	<b>8717</b>	<b>9443</b>	<b>298</b>	<b>7</b>	<b>9748</b>	<b>18425</b>	<b>488</b>	<b>124</b>	<b>19037</b>